



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE SODI

Soucieux de l'impact environnemental de notre entreprise, nous pilotons nos activités et nos services dans le respect des règles environnementales les plus strictes et nous engageons à :

PREVENIR LES RISQUES DE POLLUTIONS



- Protéger l'environnement immédiat des chantiers (réduction des nuisances olfactives et sonores, propreté du site, gestion des effluents, etc.),
- Gérer nos implantations et sites d'exploitation de façon durable (prévention des pollutions, tri des déchets, etc.).

REDUIRE L'IMPACT DE NOS ACTIVITES



- Optimiser le prélèvement et la consommation d'eau pour les opérations de curage et de nettoyage,
- Réduire la consommation de carburant, en optimisant les déplacements et nos méthodes de travail lors de nos interventions,
- Développer des camions et des équipements innovants nous permettant de réduire notre consommation en énergie fossile.

FAIRE DES DECHETS UNE RESSOURCE



- Promouvoir les filières de valorisation matière ou de production d'énergies renouvelables à partir des déchets collectés.

SENSIBILISER, FORMER ET CONSEILLER TOUS LES ACTEURS



- Accompagner nos clients, dans la prise en compte de leurs besoins, vers une démarche environnementale vertueuse, en leur délivrant conseils, bonnes pratiques et innovations,
- Impliquer nos sous-traitants, fournisseurs et partenaires dans notre engagement,
- Faire de chaque collaborateur un ambassadeur de notre politique environnementale.

JEAN-LUC ROBIN

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Fait à Châteauneuf les Martigues le 24.01.2017